



INVITATION AU COURS
« LE DEVELOPPEMENT DES CAPACITES CIVILO-MILITAIRE DE L'UE »
CESD – 16-17/8/1

18 – 20 Septembre 2018, Bruxelles

L'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) a l'honneur d'organiser, dans le cadre du Collège européen de sécurité et de défense (CESD), un cours intitulé « le développement des capacités civilo-militaires de l'Union européenne ». Celui-ci se tiendra du 18 au 20 septembre 2018, à Bruxelles.

L'Europe fait face aujourd'hui à de nombreux enjeux sécuritaires, tant intérieurs qu'extérieurs. Ces derniers nécessitent des capacités civiles et militaires effectives afin de garantir la sécurité des Européens. Après l'adoption, en 2016, de la Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne, les Etats membres de l'Union européenne (UE) ont compris cette exigence sécuritaire, et se sont ainsi accordés pour donner une impulsion significative à la défense européenne et au renforcement de son autonomie stratégique. Ceci s'est notamment traduit par le soutien financier accru de la Commission européenne à la recherche et au développement de capacités au travers du Fond européen de défense et de ses déclinaisons ; par la concrétisation et le lancement de projets de coopération dans le cadre du mécanisme de la Coopération structurée permanente (PESCO) (art.46 TUE).

Cette formation portera sur différents aspects des capacités civiles et militaires de l'Union européenne: l'évaluation des besoins capacitaires, le processus capacitaire et son cadre institutionnel et financier, la stratégie industrielle de l'Union européenne en soutien à la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE). Il permettra de renforcer la compréhension commune des processus capacitaires, d'identifier les synergies civilo-militaires, d'en présenter les acteurs (Agence européenne de défense, Commission européenne...) et de réfléchir aux évolutions à venir dans ce domaine et à leurs conséquences.

Le cours comportera des modules d'enseignement à distance, ainsi qu'une session en présentiel à Bruxelles du 18 au 20 septembre 2018, les deux parties étant obligatoires. La formation sera dispensée dans les langues de travail de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), à savoir le français et l'anglais, sans interprétation.

Ce cours est ouvert aux fonctionnaires et aux militaires des États membres et des institutions européennes. Il sera l'occasion, pour les auditeurs, de bénéficier du savoir-faire des experts des institutions européennes et des États membres, et d'échanger des points de vue entre eux, et avec les professionnels travaillant dans le domaine de la PSDC.

Nous avons ainsi le grand plaisir de vous inviter à ce cours dédié au développement des capacités civilo-militaires de l'Union européenne.



Général de corps d'armée Bernard de COURREGES D'USTOU
Directeur de l'Institut des hautes études de défense
nationale et de l'Enseignement militaire supérieur



Ambassadeur Nicolas SURAN
Représentant permanent de la France au Comité
Politique et de Sécurité



Cours du CESD : « Le développement des capacités civilo-militaire de l'UE »

Bruxelles, 18 – 20 septembre 2018



Description du séminaire

- ❖ Ce cours s'adresse aux personnels civils et militaires des Etats membres, des institutions et des agences européennes, et du secteur privé. Chaque autorité compétente est invitée à sélectionner deux participants à ce cours.
- ❖ Les points de contact nationaux et les institutions de l'Union européenne sont priés de transmettre les noms des participants en utilisant le système ENLIST (<https://webgate.ec.europa.eu/ENList/web/app.php/login>), par ordre de priorité, **avant le 7 septembre 2018**. L'inscription ne sera définitive qu'après confirmation par le secrétariat du CESD.
- ❖ Un module d'enseignement à distance est prévu à partir du **7 septembre 2018**.
- ❖ Les cours seront dispensés dans les langues de travail de la PSDC, c'est-à-dire **le français et l'anglais, sans interprétariat**.
- ❖ La présence assidue des participants à l'ensemble des cours est obligatoire. Un certificat sera remis aux participants qui auront assisté au séminaire dans son intégralité et qui auront validé en amont les modules de la phase préparatoire sur la plateforme internet.
- ❖ Tous les frais liés au voyage, à l'hébergement, à la restauration des participants sont à la charge de leur administration ou de leur employeur.
- ❖ Des informations complémentaires sur le séminaire seront communiquées par courriel aux participants après la clôture de la liste d'inscription.